

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: lundi 8 avril 2024 16:44
À: Plum
Cc: [REDACTED]
Objet: ENQUETE PUBLIQUE PLUM - Commentaires à destination de M le commissaire enquêteur

Expéditeurs :
[REDACTED]

Monsieur,

Remarque préliminaire :

Nous avons découvert l'an passé à l'occasion de la réfection de notre système d'assainissement que notre terrain, en limite d'une zone A, avait vu une partie de sa superficie placée en "frange paysagère" sans avoir été informés au préalable de ce changement. On m'a dit que le législateur ne l'avait pas prévu et je le regrette, s'agissant d'une atteinte à un bien privé.

Cette fois-ci, nous avons découvert qu'une nouvelle mise à jour était en cours jusqu'au 18 avril en lisant le numéro d'avril du bulletin municipal d'Orléans.

En me référant au site internet du PLUM, apparemment, je ne constate pas de nouveau changement concernant notre propriété (hormis l'anomalie de zonage mentionnée ci-après).

Néanmoins, si un narratif mentionne quelque part un changement qui m'aurait échappé, je vous serais reconnaissant de nous en faire part.

Anomalies concernant le zonage :

En grossissant la parcelle, le chemin d'accès sur notre propriété apparaît improprement marqué "rue de la mérie" alors que l'impasse du bois Davaut qui dessert le petit lotissement voisin et qui figure sur tous les GPS n'est pas mentionnée comme telle.

Je passe sur les "zônes paysagères" alentour souvent construites ...

Par ailleurs, à proximité également, le chemin rural des Saules a été placé à la place de l'Ivoirie et vice-versa.

Je vous remercie de nous tenir informés de la suite qui sera donnée à nos commentaires .
Cordialement.



Sans virus. www.avg.com